

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA CHATRE SAINTE SEVERE
Service Tourisme : PAYS DE GEORGE SAND**

BAREME DE LA TAXE DE SEJOUR

Année 2022

Catégories	Tarif par nuit et par adulte
Palaces	1,50 "
Hôtels 5 étoiles Meublés de Tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles	1 "
Hôtels 4 étoiles Meublés de Tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles	0,70 "
Hôtels 3 étoiles Meublés de Tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles	0,50 "
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles Tous autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 "
Hôtels 2 étoiles Meublés de Tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,35 "
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles Tous autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 "
Hôtels 1 étoile Meublés de Tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,35 Ö
Hôtel, meublé ou résidence de tourisme non classé	4% plafonné à 1,50"

A appliquer du 1^{ER} AVRIL AU 15 NOVEMBRE

Exonérations :

- tous les mineurs sont désormais exonérés de taxe de séjour (moins de treize dans l'ancien barème) ;
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;